

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 4 novembre 2016

9^{ème} Commission
N° CP-2016-10-9-2

Service instructeur

DECS - service développement culturel, éducatif
et sportif

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

Résumé : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides prévues au BP 2016 et d'allouer les diverses aides financières suivantes :

- 1 544 € dans le cadre de l'aide aux clubs sportifs,
- 3 650 € pour la participation de clubs à des compétitions internationales,
- 10 000 € de subvention exceptionnelle à l'ASPTT Mulhouse Volley pour sa participation à la Coupe d'Europe,
- 15 073 € pour le fonctionnement des Comités Départementaux,
- 1 500 € pour l'organisation de manifestations sportives,
- 1 200 € pour l'organisation à COLMAR par le Club Cyclotouriste de COLMAR de l'AG de la Fédération française de Cyclotourisme,
- 66 814 € en faveur de 4 opérations d'investissement portées par des associations.

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 99 781 €, soit 32 967 € en dépenses de fonctionnement et 66 814 € en dépenses d'investissement.

Lors du BP 2016 (rapport N° CG 2016-2-9-1 du 18 mars 2016), le Conseil départemental a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de :

- 1 876 500 € au titre du soutien au mouvement sportif,
- 70 000 € en faveur de la programmation 2016 des équipements sportifs et socio-éducatifs portés par les associations

et a également donné délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions.

Ces dossiers s'inscrivent dans le cadre de la politique du Département en faveur du Sport et concernent :

- l'octroi d'aides au fonctionnement à cinq clubs sportifs,
- la participation de trois clubs sportifs et deux Comités Départementaux à des compétitions nationales ou internationales,
- l'attribution d'un soutien exceptionnel à l'ASPTT MULHOUSE Volley pour sa qualification en Coupe d'Europe,
- l'octroi d'aides au fonctionnement à 6 comités départementaux,
- l'attribution de soutiens à l'organisation de trois manifestations sportives,
- la contribution allouée au Cyclo Touriste Club de Colmar pour l'organisation du Congrès National de la Fédération Française de Cyclotourisme,
- la programmation de 4 opérations d'investissement portées par des associations de Lutterbach et Biesheim.

L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DE CLUBS SPORTIFS : 1 544 €

Dans le cadre de l'aide aux clubs sportifs, une enveloppe spécifique intègre les montants affectés au dispositif de soutien aux clubs sportifs déterminé par les actions sportives qu'ils mènent pendant la saison sportive : les déplacements en Championnat de France, le recrutement de jeunes licenciés sportifs, la formation de cadres brevetés nationaux et l'entraînement des jeunes.

Cinq clubs sollicitent l'octroi de cette aide au titre de 2016 :

- Mulhouse Lutte 3000 : subvention proposée de 249 €,
- 110 Cyclisme Illzach : subvention proposée de 373 €.
- Alsace golf Links de Rouffach : subvention proposée de 200 €,
- Club de gymnastique moderne de Jungholtz : subvention proposée de 522 €.
- Ski Club Saint-Louis : subvention proposée 200 €.

Sur proposition du Conseil départemental des Sports, réuni le 15 septembre dernier, je vous propose de soutenir ces cinq clubs pour un montant global de subvention de **1 544 €** (annexe 1).

L'AIDE À LA PARTICIPATION A DES COMPETITIONS INTERNATIONALES : 3 650 €

Il vous est proposé de soutenir trois clubs et deux comités départementaux qui ont participé à des compétitions internationales ou nationales. Le Conseil Départemental des Sports a, lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 septembre 2016, examiné ces demandes et vous propose l'attribution des soutiens suivants :

- BMX de Cernay : participation de 3 pilotes au championnat d'Europe à Vérone. Le budget de ces déplacements s'est élevé à 1 638 €.

Il vous est proposé de soutenir le club à hauteur de 500 €.

- Mulhouse Squash Club : participation à la coupe d'Europe à Pontefract en Angleterre. Le budget s'est élevé à 17 500 €.

Le Conseil Départemental des Sports vous propose une subvention de 1 450 €.

- Sports Réunis Colmar Escrime : participation de plusieurs tireurs à différents déplacements internationaux. Budget consacré à ces déplacements : 2 275 €.

Le Conseil Départemental des Sports vous propose une subvention de 700 €.

- Comité Départemental de Judo : participation des jeunes minimales à la Coupe de France à Ceyrat les 21 et 22 mai 2016. Coût du déplacement : 6 950 €

Le Conseil Départemental des Sports vous propose une subvention de 500€.

- Comité Départemental de Vol Libre : participation d'un parapentiste à la Coupe du Monde de Parapente au Mexique. Le budget de ce déplacement s'est élevé à 1 620 €.

Le Conseil Départemental des Sports vous propose une subvention de 500 €.

Au total, il vous est proposé l'attribution d'une aide financière globale de **3 650 €** en faveur de ces déplacements internationaux (annexe 2).

L'AIDE EXCEPTIONNELLE A L'ASPTT MULHOUSE VOLLEY FEMININ : 10 000 €

Le Conseil départemental a alloué au club, au titre de cette année, une subvention de fonctionnement de 80 000 €, dont 17 500 € pour l'organisation de 5 Mercredis du Volley au cours de la saison 2015/2016.

L'équipe phare de ce club évolue au plus haut niveau du volley français, en Ligue A féminine. Elle a terminé à la 4^{ème} place du championnat de France saison 2015/2016, ce qui lui permet d'accéder à la Coupe d'Europe qui débutera en décembre 2016, soit au début de la saison sportive 2016/2017.

La participation à cette Coupe d'Europe engendre des frais importants pour le club : plusieurs déplacements à l'étranger, organisation des matchs à domicile en respectant le cahier des charges imposé par la CEV, etc...

Le Département a toujours abondé sa subvention annuelle à l'ASPTT Mulhouse Volley d'une subvention exceptionnelle en cas de qualification à la Coupe d'Europe : ainsi, jusqu'à l'année dernière, dans la convention financière annuelle, une somme de 30 000 € était réservée à cette compétition européenne.

En 2015, le club ne s'est pas qualifié, la subvention de 30 000 € prévue n'a donc pas été versée.

En 2016, compte tenu de nos contraintes budgétaires, aucune somme n'a été prévue au BP. Or le club s'est qualifié et nous a adressé fin mai une demande de subvention exceptionnelle.

Pour votre information, je vous précise que la Région soutient ce club de haut niveau en allouant une aide financière de 220 000 € pour la saison 2015/2016, abondée de 30 000 € suite à la qualification en Coupe d'Europe. La ville de Mulhouse, quant à elle, a octroyé un concours financier annuel de 450 000 €. Le Budget prévisionnel du club pour la saison 2016/2017 est estimé à 1 150 000 €.

Il vous est proposé, conformément à l'avis émis par la Commission des Sports et de la Vie Associative, lors de sa réunion du 16 septembre dernier, de répondre favorablement à la demande de soutien exceptionnel de l'ASPTT Mulhouse Volley en octroyant une aide complémentaire de **10 000 €** (annexe 3).

Ainsi notre soutien au club, au titre de cette année et suite à la qualification de son équipe 1^{ère} en Coupe d'Europe, est porté de 80 000 € à 90 000 €.

L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES COMITES DEPARTEMENTAUX : 15 073 €

Ce soutien concerne les comités qui n'ont pas de conventions de partenariat avec le Conseil départemental. Notre participation globale au titre de 2016 est fixée à 76 000 €. Elle est destinée à les soutenir pour leurs frais administratifs et d'organisation de leurs actions d'animation sportive dans le département.

La participation forfaitaire tient compte du nombre de licenciés, de clubs, de la participation aux compétitions et aux actions de formation.

En accord avec le Conseil Départemental des Sports, il est proposé que l'octroi de l'aide soit conditionné par la production, par chacun de ces comités, d'un formulaire de demande de subvention de fonctionnement, à l'appui duquel sera produit le compte-rendu annuel de leur assemblée générale et la présentation d'un bilan financier.

Je vous rappelle qu'à l'occasion de la réunion de la Commission Permanente du 22 avril dernier, nous avons examiné à ce titre 33 demandes représentant un montant global de subventions de 58 694 €.

Sont aujourd'hui soumises à votre approbation six demandes déposées depuis lors par les Comités Départementaux de Sport Adapté, des Sports de Boules, de Pétanque, de Secourisme et Sauvetage, de l'Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique du Haut-Rhin (UFOLEP) et l'Association de Gestion du Centre Administratif et Technique du Football Haut-Rhinois (ASGECAT) figurant sur la liste en annexe et induisant un soutien financier de **15 073 €** (annexe 4).

Lors de sa réunion du 15 septembre 2016, le Conseil départemental des Sports a émis un avis favorable à la prise en compte de ces demandes.

L'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES : 1 500 €
--

Je vous propose de soutenir des manifestations sportives d'envergure organisées par des associations sportives, dans le cadre d'une compétition officielle, d'une épreuve inscrite dans un calendrier fédéral ou d'une rencontre de masse pour des jeunes.

Ces manifestations ont fait l'objet d'un examen au cas par cas en fonction de leur intérêt et notamment à l'égard de la jeunesse, de leur budget prévisionnel et de nos possibilités financières.

Les 3 demandes soumises à votre approbation aujourd'hui ont été examinées par la Commission des Sports et de la Vie Associative du 3 octobre 2016. Elles induisent un soutien financier de **1 500 €** (annexe 5).

En cas d'accord de votre part quant à ces propositions, les aides ainsi allouées pourront être versées aux instances organisatrices à l'issue de la manifestation au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département.

**L'AIDE A L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION
FRANCAISE DE CYCLOTOURISME : 1 200€**

Le Club Cyclotouriste de COLMAR, présidé par Monsieur Gabriel SPENLEHAUER, organisera les 10 et 11 décembre prochains l'Assemblée Générale Nationale de la Fédération. Cette manifestation se déroulera au Parc des Expositions de COLMAR et devrait accueillir entre 300 et 400 participants.

Le budget en dépenses et recettes de cette manifestation s'élève à 12 600 €.

Sont prévus :

- en dépenses : 6 000 € pour l'organisation et l'accueil (pot d'accueil, repas et déplacements de bénévoles en charge de la logistique, location bus et minibus pour transport des congressistes), 5 000 € pour la communication (plaquettes, location stands, cadeaux aux congressistes, animation), 800 € pour les dépenses administratives (inscriptions, téléphone, affranchissement) et 800 € pour l'approvisionnement de la buvette.
- en recettes : 8 500 € de subventions, 2 500 € de sponsors privés, 1 600 € de la buvette.

La Ligue d'Alsace accorde au club un concours financier de 1 500 € pour l'organisation de cette Assemblée Générale, la ville de COLMAR un soutien de 2 000 € ; le Comité Départemental de Cyclotourisme de 500 € ; sont attendues respectivement du Département et de la Région deux subventions de 2 000 € et de 2 500 €.

Il vous est proposé d'allouer au Club Cyclotouriste de Colmar une aide financière de **1 200 €** au titre du Fonds départemental pour l'organisation de manifestations nationales ou internationales se déroulant dans le Haut-Rhin (Opération 2016-J718-50294).

**L'AIDE AUX ASSOCIATIONS EN FAVEUR DE LEUR PROJET D'INVESTISSEMENT :
66 814 €**

Ce rapport propose le financement de quatre projets associatifs qui concernent des travaux de rénovation, de mise aux normes, ou d'agrandissement de leurs locaux et équipements.

Je vous rappelle que les autorisations de programme inscrites en faveur de tels projets d'investissement au BP pour 2016 s'élèvent à 70 000 € pour ces opérations menées par les associations.

Est aujourd'hui soumise à votre approbation l'unique programmation au titre de cette année et qui concerne quatre opérations portées par des associations de Lutterbach (Société de Musique, l'Association les Quatre Saisons, Aloysia Basket Club) et l'Amicale de Quilles de Biesheim. Ces opérations sont récapitulées en annexe 6 et représentent un volume d'engagements qui s'élève à 66 814 €.

Ces dossiers ont fait l'objet d'un examen par la Commission des sports et de la Vie Associative lors de ses réunions des 28 août 2015 et 16 septembre 2016.

En conclusion, il vous est :

✓ proposé d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

- 1 544 € au titre de l'aide aux clubs sportifs : Mulhouse Lutte 3000, 110 Cyclisme Illzach, Alsace Golf Links de Rouffach, Club de Gymnastique moderne de Jungholtz et Ski club de Saint-Louis tels que détaillés dans l'annexe 1,
- 3 650 € de soutien aux clubs et comités départementaux qui ont participé à des compétitions nationales et internationales : BMX CERNAY, MULHOUSE Squash Club, Sports Réunis Colmar Escrime, Comité départemental de Judo et le Comité départemental de Vol Libre tels que détaillés dans l'annexe 2,

Ces crédits d'un montant global de 5 194 € seront imputés sur le programme E732, ligne 65-32-6574-25574-102,

- 10 000 € de soutien exceptionnel à l'ASPTT MULHOUSE Volley Féminin pour sa qualification en Coupe d'Europe (annexe 3) et imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25575-102,
- 15 073 € aux Comités Départementaux de Sport Adapté, des Sports de Boules, de Pétanque, de Secourisme et Sauvetage, des œuvres laïques d'Education Physique du Haut-Rhin (UFOLEP) et l'Association de Gestion du Centre Administratif et Technique du Football Haut-Rhinois (ASGECAT) pour leur fonctionnement pour l'année 2016, imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25573-102 tels que détaillés dans l'annexe 4,
- 1 500 € pour l'organisation de trois manifestations sportives prélevées sur le programme E 732 ligne 65-32-6574-25571-102 tels que détaillés dans l'annexe 5,
- 1 200 € au Club de Cyclotouriste de Colmar pour l'organisation de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Cyclotourisme (Opération 2016-J718-50 294). La dépense correspondante sera prélevée sur le programme J718 ligne 65-021-6574-3277-029,
- 66 814 € de subventions en faveur de projets d'investissement portés par trois associations de Lutterbach (la Société de Musique, l'Association les Quatre Saisons, l'Aloysia Basket Club) et l'Amicale de Quilles de Biesheim telles que détaillées dans l'annexe 6 et de m'autoriser à procéder au versement des subventions conformément au règlement financier en vigueur étant précisé que le paiement de ces aides allouées aux associations est conditionné au versement effectif de la contrepartie communale, Les dépenses correspondantes d'un montant total de 66 814 € seront prélevées sur le Budget Départemental au programme E212, ligne 204 – 32 - 20422 -2492 – 102.

- ✓ précisé que ces subventions d'un montant global de **99 781 €** prélevé sur le budget départemental feront chacune l'objet d'un versement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN